

NON CLASSÉ

Mesures sanitaires applicables dans le TRV

05 JANVIER 2022



Deux nouvelles dispositions seront applicables à compter du lundi 3 janvier 2022 : le port du masque obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus, l'interdiction de vente et de consommation d'aliments ou de boisson à bord des véhicules de transport public.

Des dérogations seront précisées dans le protocole Transports qui sera prochainement publié notamment pour les enfants, pour des raisons médicales, pour l'allaitement d'un enfant, ou pour les voyages de longue distance.

[Lire le décret](#)

[Consulter les nouvelles règles d'isolement face au Covid-19](#)